

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Compte-rendu du
Conseil Municipal du 8 juin 2012

Nombre de membres :
Afférents au conseil : 15
En exercice : 11
Présent(s) :7
Pouvoir(s) :1
Absent(s)3
Votants :8
Affiché le : 18/06/2012

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 4 juin 2012 pour la session ordinaire du 8 juin 2012.

L'an deux mil douze, le vendredi huit juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

Etaient Présents: Mrs PARISOT, GENET, MOUGENOT Adjoint, BOHEME, GAMELON, DAVAL Brice et LOMBARD Maire,

Absent(s) excusé(s): Mme JOLY qui donne procuration à M. PARISOT.

Absent(s): Mrs. CHIPPAUX, GILLET, DAVAL Cyrille,

Mrs DAVAL Brice a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée présente l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour – demandes de subventions – Proposition acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Projet de modification du périmètre de la C.C.H.V.O ;
- Renouvellement convention médecine professionnelle avec le Centre de Gestion ;
- Renouvellement bail location garage communal ;
- Annulation d'un titre eau ;
- Désignation du coordonnateur communal au recensement 2013 ;
- Vente terrain MOREL ;
- Rappel et précisions sur conditions et réalisation d'évacuation des eaux du Magny ;
- Demandes de subventions ;
- Agence Postale Communale ;
- Questions et affaires diverses.

PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA C.C.H.V.O.

Le Conseil Municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
1	7	0

DECIDE :

DE NE PAS ACCEPTER L'INTEGRATION DE LA COMMUNE ISOLEE D'ECROMAGNY.

RENOUVELLEMENT CONVENTION MEDECINE PROFESSIONNELLE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de prévention géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, annexée.

Monsieur le Maire sera chargé de l'application de cette délibération.

RENOUVELLEMENT BAIL LOCATION GARAGE COMMUNAL

Le conseil municipal à

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)
8	0	0

DECIDE de reconduire la durée de location à un an soit jusqu'au 30/06/2013, mais aux conditions précisées ci-dessous.

DE FIXER le montant mensuel du loyer à 20 €

DE FAIT PRECISE QUE LEUR (S) VEHICULE (S) NE DEVRA (ont)PAS STATIONNER OU SE GARER SUR LE DOMAINE POSTAL : DEVANT ET SUR LE COTE EST DU BATIMENT. CES PLACES ETANT RESERVEES AUX USAGERS DE LA POSTE.

Le bureau de poste devrait se libérer au 1^{ER} octobre 2012, de ce fait la poste devra résilier le bail de l'appartement correspondant au dit garage.

Les membres du conseil municipal précisent que Monsieur et Madame MEIXEIRA Jean doivent s'engager à libérer le garage dès que l'appartement de la Poste sera loué.

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

ANNULATION D'UN TITRE EAU

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur EGGER Christian qui conteste la facture concernant les interventions des 10 et 18 février 2012 sur sa canalisation d'eau

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

REJETTE cette demande aux motifs que :

- cette conduite passe dans un regard réalisé par un artisan à leur demande, l'ancienne municipalité, selon leurs dires, ayant souhaité mettre le compteur à l'extérieur,
- le fait que le compteur n'ait jamais été déplacé, il leur appartenait d'assurer l'isolation de leur conduite dans ce regard.

Le règlement de Service des Eaux établi le 19 septembre 2008 modifié le 26 février 2010 prévoit que toute intervention sur l'alimentation principale fera l'objet de la pose d'un regard isotherme destiné à recevoir le compteur.

DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL AU RECENSEMENT 2013

Le conseil municipal DECIDE à l'UNANIMITE des membres présents

Monsieur PARISOT Jean-Marie ayant posé candidature ne prend pas part au vote

DE DESIGNER Monsieur PARISOT Jean-Marie, 1^{ER} Adjoint comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

Le coordonnateur bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT ;

VENTE TERRAIN MOREL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, que dans la séance du conseil municipal du 23 juillet 2010, il leur avait fait part de la demande de M. et Mme MOREL Sébastien domiciliés, 4, Le Raddon à FRESSE qui avaient l'intention d'acquérir une partie du chemin déclassé situé aux abords des parcelles G 1301 et G 1286 (plan joint) au lieu-dit « Le Raddon ».

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

ACCEPTE de vendre cette partie de chemin communal déclassé au prix de 1.43 € (fixé par le service des domaines),

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de M. et Mme MOREL Sébastien, que Monsieur le Maire (ou un élu) devra être présent lors du bornage.

AURORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

RAPPEL ET PRECISION SUR CONDITIONS ET REALISATION EVACUATION DES EAUX AU MAGNY

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération n° 43 du 4 octobre 2010 et rappelle également que la vente de l'ancien chemin communal bordant les parcelles G 1171 et G 1179, au profit de Messieurs CHOUET – GLANDCLAUDE et l'indivision BARRET/MOREL a toujours été soumise à l'acceptation de la servitude de passage des eaux de ruissellement sur le terrain GLANDCLAUDE/CHOUET, ainsi qu'il en avait été convenu verbalement dans la séance du 23 juillet 2010 entre Monsieur CHOUET et l'ensemble du conseil municipal.

L'exposé entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

DECLARE :

Que le refus actuel d'accepter cette servitude bloque toutes les solutions de la part de la commune.

Il n'y aura aucune vente ni travaux possibles dans les conditions actuelles.

Le bornage ayant été réglé par les éventuels futurs acquéreurs ne donne aucune possession des dits terrains.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

DECIDE DE VERSER POUR L'ANNEE 2012 UNE PARTICIPATION DE 30 € AU TENNIS CLUB DE MELISEY

Le Conseil Municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)
0	8	

REFUSE d'accorder une aide pour les voyages scolaires en Angleterre et en Espagne concernant 3 enfants scolarisés au Lycée G. COLOMB de LURE ;

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents la délibération N° 54 en date du 4 novembre 2011 où l'assemblée délibérante avait accepté à la majorité, la transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale (à une date à définir lors d'un prochain conseil) et dès que la commune sera en possession de tous les devis concernant les travaux à effectuer.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

ACCEPTE que le bureau de poste actuel situé 172. Le Village soit remplacé par une Agence Postale Communale dans un bureau de la mairie au 130. Le Village à compter du 1^{er} octobre 2012.

FIXE 6 heures d'ouverture par semaine avec possibilité d'augmenter si le besoin s'en fait sentir.

PRECISE que la poste s'engage à effectuer tous les travaux nécessaires à l'aménagement de cette Agence Postale Communale et qu'elle s'engage également à payer les factures correspondant aux devis retenus ainsi que ses éventuels dépassements

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal sur les points suivants :

ÉCOULEMENT DES EAUX DU MAGNY

Messieurs GUYOT Gilbert et BERETTA Jacques présents tout au long de la séance ont exposé les problèmes liés à l'écoulement des eaux sur le Magny et, en particulier sur le terrain de M. BERETTA.

Le problème, pour ce dernier, est aggravé par le fait que M. CHOUEY aurait condamné l'évacuation des eaux sur la conduite passant sur le terrain de Mrs CHOUEY/GLANDCLAUDE.

Monsieur le Maire considère qu'il ne peut intervenir dans ce litige au nom de la commune et que seul un consensus entre les riverains peut apporter une solution.

SAISON THEATRALE 2011-2012

Des membres du Foyer sont présents à la réunion du Conseil, afin de définir le mode d'utilisation de la salle des fêtes pour leurs répétitions et convenir des modalités de remise de clés lors des réservations.

Il est convenu :

- Que la commune s'engage à ne pas louer la salle des fêtes les deux week-ends précédant les représentations.

Les autres week-ends, pendant la saison théâtrale, les clés seront remises aux personnes qui louent la salle des fêtes le samedi matin pour ne pas gêner les représentations du vendredi soir. Il reste entendu que la clé sera rendue aussitôt après la répétition.

- Un calendrier précisant uniquement les dates de réservation, ainsi que la ou les salles utilisées, sera remis en mairie avant la saison théâtrale.

UNITE PASTORALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame RABOLT, représentante de l'Union Pastorale qui demande aux élus l'autorisation d'organiser, le 30 juin 2012, une fête avec les enfants au Monts de Vannes.

Les conseillers autorisent le déroulement de cette fête et Monsieur le Maire est d'accord pour mettre des Pompiers à disposition.

COMMERCE

Le conseil municipal donne son accord à Monsieur Jean MARCONNOT d'ERREVET (commerçant en produits de la ferme, viandes, fromages et autres) pour effectuer dans la commune, tous les mercredis, une tournée.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux de la lettre de remerciements rédigée par l'Union Musicale de MELISEY concernant la participation versée par de la commune.

VENTE DES BOIS

Monsieur PARISOT informe les conseillers sur la vente des bois de printemps qui se tiendra le 25 juin à 9H. et 14 H. Espace du Sapeur à LURE.

TERRAIN

Monsieur le Maire informe les conseillers de son entretien avec Madame ABDEDOU 52. La Grande Croix, qui est à la recherche d'un terrain sur la commune pour pratiquer l'agility

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H. 30

Vu le Maire,

Patrice LOMBARD